

Avis de Consultation directe de Consultants

N°: ACDC06/MIC/CAB/DPMP-PP

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

Consultation directe de consultants

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans *HOROYA, JAO, LYNX-LANCE* et sites du Ministère en date du mois de janvier
2. *Ministère de l'Information et de la Communication*] a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds afin de financer les projets et programmes, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) *pour le recrutement d'un cabinet relatif au renforcement des capacités des chargés de communication des départements ministériels en techniques de communication. Les services comprennent [brève description, organisation, calendrier d'exécution, etc.]*.
3. **Objectifs**
Objectif général : Recruter un cabinet pour renforcer les capacités professionnelles des chargés de communication des départements ministériels.
Objectifs spécifiques :
Renforcer les compétences professionnelles de 30 chargés de communication des départements ministériels en techniques d'élaboration des outils de communication (plan de communication, stratégie de communication, communication institutionnelle, mécanisme de suivi, évaluation, communication digitale, gestion des relations publiques et communication de crise
4. **Méthodologie**
 - **Déroulement de la formation**
Le cabinet de formation proposera la méthodologie la mieux adaptée à ce dispositif de formation qui sera toutefois amendée ou validée par le ministère de l'Information et de la Communication à travers la

direction nationale de la communication et des relations avec les médias privés, la direction générale du centre de formation avant la formation à proprement dite. Toutefois, les formations en présentiel sont exigées.

Au regard des thèmes cités, le cabinet peut proposer la combinaison des thèmes tout en respectant la durée et le lieu de la formation.

Le cabinet devra faire connaître au Ministère à travers la direction nationale de la communication et des relations avec les médias privés et la direction générale du centre de formation le contenu de ses modules de formation qui seront préalablement validés avant la phase pratique des formations.

- **Participants**

Le nombre de participants à la session de formation est déterminé dans l'appel à candidatures. Toutefois, ce nombre peut être revu à la hausse ou à la baisse en cas de nécessité et cela se fera de commun accord entre les deux parties.

- **Date de mise en œuvre et tâche à réaliser par le cabinet**

Les sessions de formation se tiendront dans la première quinzaine du mois d'octobre 2023 pour une durée de trois (3) jours.

Le cabinet prendra en charge :

- La préparation des modules de formation ;
- La présentation des modules de formations en français;
- La préparation d'un questionnaire pour le pré et post test (min 5 -max 10)
- Ses déplacements sur les lieux de formation ;
- La rédaction des rapports techniques et financiers;
- La conception des outils de gestion;
- Le partage d'un plan de suivi des actions post-formation avec les participants;
- La restauration et le déplacement des participants;
- Les kits de formation;
- La couverture médiatique;
- La prise en charge des personnes-ressources;
- Le matériel de mise en œuvre;

- **Lieu**

Les formations se dérouleront aux lieux indiqués dans l'offre (Conakry), dans un réceptif hôtelier ou dans des salles spécialisées.

Offre technique et financière

Le cabinet précisera :

- Les modalités pédagogiques;
- Les supports pédagogiques proposés;
- Les CV des formateurs.

Session de Formation	Cible	Durée	Lieu
Techniques de la communication institutionnelle	30 chargés de communication des départements ministériels	3 jours	Conakry
Techniques d'élaboration d'une stratégie, d'un plan de communication et de suivi évaluation			
Communication digitale			
Gestion Relations Publiques et relations Médias			
Communication de Crise			

7. Résultats

Au terme de toutes ces sessions de formation, les participants maîtrisent :

- Les techniques de la communication institutionnelle
- Techniques d'élaboration d'une stratégie, d'un plan de communication et de suivi évaluation
- Communication digitale
- Gestion Relations Publiques et relations Médias

Communication de Crise

8. Candidature

Profil :

Les cabinets intéressés doivent-être spécialisés dans la formation :

Avoir une expertise en matière de méthodologie d'élaboration et de pilotage de politique sectorielle de communication, de communication gouvernementale, de technique communication institutionnelle, digitale, de crise et en Gestion des Relations Publiques

et relations Médias ;

- Avoir au moins cinq (5) d'expérience dans le domaine de la formation en communication ;
- Avoir la capacité à travailler dans un environnement pluridisciplinaire sous forte pression avec des délais courts ;
- Avoir une expérience avec les organisations internationales est un atout.

Évaluation des offres

Les cabinets intéressés doivent déposer en 4 exemplaires dont un original leur dossier incluant le CV plus copie du diplôme du ou des formation(s), le numéro d'immatriculation fiscale, le RCCM du cabinet, le plan et le calendrier de formation détaillé, l'offre financière et les références de travaux similaires à la Personne Responsable de la Passation des Marchés (PRMP) au Ministère de l'Information et de la Communication sous forme de plis dans une enveloppe mentionnant seulement l'intitulé.

Une évaluation des offres reçues sera faite et seul le cabinet présentant le profil recherché et les offres techniques et financières entrant dans le canevas du projet sera sélectionné.

Analyse technique

Les offres seront analysées premièrement selon la proposition technique.

Analyse financière

L'offre la moins disante sera privilégiée. Le marché sera accordé au cabinet ayant répondu au maximum des critères. La capacité de préfinancement du cabinet serait un atout dans la sélection du prestataire. Il sera nécessaire pour le cabinet de prendre soin de mentionner cette exigence dans son offre. Les cabinets intéressés sont invités à présenter les meilleures propositions.

Le marché ne sera accordé que sur des propositions originales. Ce présent appel d'offres peut être annulé ou reporté en cas de force majeure.

Le ministère à travers la Personne Responsable de la Passation des Marchés prévoit un Contrat de prestation de service au soumissionnaire retenu.

Proposition chiffrée

Les prix seront exprimés en GNF. Les offres demeurent en vigueur pour une période minimum 120 jours. Les soumissionnaires sont invités à transmettre des offres rédigées sur papier et par courriel sur en-tête officiel.

Consignes relatives à la proposition

La rédaction des propositions doit satisfaire aux conditions ci-après :

- Rédaction uniquement en langue française ;
- La proposition technique doit être détaillée et susceptible de répondre aux besoins;
- La proposition chiffrée doit être présentée avec les détails possibles en HT.

Une proposition est réputée complète quand elle contient les documents suivants :

Une lettre d'accompagnement rédigée sur papier en-tête du cabinet et signée par un représentant légal;

Une proposition technique complète conforme aux critères d'évaluation;

Une Proposition chiffrée complète ;

1. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas *[insérer un nombre de pages de 5 à 15]* environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
2. Une liste des candidats qui ne saurait être supérieure à sept (7) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût (*sélection qualité-coût*), basée notamment sur l'expérience de la firme, la qualification des experts, la méthodologie

de travail proposée, et le montant de la proposition ;

9. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des articles 33 à 35 du Code des marchés publics.
10. Les candidats seront évalués selon les critères suivants :
 - a. Expérience générale
 - b. Expérience spécifique (dans des conditions semblables)
 - c. Disponibilité des compétences parmi le personnel d'encadrement
 - d. ETC.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse : **Boulbinet Route corniche sud, au siège du Ministère de l'Information et de la Communication, auprès de la PRMP, Monsieur Souleymane Smith SACKO**, Tel : +224 622 25 09 63/ 657 25 09 63 à compter du **28/09/2023**

11. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après à l'adresse suivant : Boulbinet Corniche sud dans la salle de réunion du Ministère au deuxième étage **mardi 10 octobre 2023 à 11 heures; sous plis fermé le recrutement d'un cabinet relatif au renforcement des capacités des chargés de communication des départements ministériels en techniques de communication.** insérées sur l'enveloppe de soumission de la consultation directe de consultants.
12. La décision de sélection des consultants sera prise et notifiée le 15 octobre 2023

P. La Ministre P/O
Le Secrétaire Général



Souleymane BAH